



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français et République & Socialisme

AMENDEMENT

N° 000057

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL

Jeudi 22 & vendredi 23 novembre 2018

Rapport CR 2018-052 PROGRAMME SMART RÉGION

AMENDEMENT

Dans la stratégie smart Région annexée à la délibération, à la page 16, la rubrique « Des smart services pour accompagner la vie des Franciliens », est complétée par le point suivant :

« Evaluation :

Les dispositifs numériques mis en place par la Région feront chaque année l'objet d'une évaluation dont les résultats seront remis à l'assemblée régionale. Il s'agira par là de vérifier l'adéquation entre les moyens financiers déployés et les services réellement rendus aux Francilien.ne.s ».

Exposés des motifs

Mieux évaluer l'efficacité des dispositifs numériques financés et les services réels rendus aux Francilien.ne.s

Si la mise en place de nouveaux outils numériques pour faciliter l'accès des Francilien.ne.s aux services publics, il convient cependant de s'assurer que l'aide publique correspond à des services réellement rendus, à la hauteur des moyens mobilisés.

Ainsi par exemple, le site internet Oriane a fait l'objet depuis 2017 de près de 3 millions d'euros de dépenses régionales, sans que l'impact de cet outil sur les publics visés n'ait été, pour l'heure, réellement mesuré.

De même, en 2018 la Région a mobilisé 6 millions d'euros pour la création d'un site dédié à l'apprentissage en ligne des langues étrangères, ceci sans que les modalités précises de fonctionnement de cet outil, ni les retombées prévues n'aient été soumises à l'examen de l'assemblée régionale.

De ce fait, la transparence vis-à-vis de nos concitoyens exige une évaluation régulière de ces dispositifs.

Céline MALAISÉ



Conseil régional

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français et République & Socialisme

AMENDEMENT
N° 000058

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL RÉGIONAL

Jeudi 22 & vendredi 23 novembre 2018

Rapport CR 2018-052 PROGRAMME SMART RÉGION

AMENDEMENT

Dans la stratégie smart Région annexée à la délibération, à la page 5, la rubrique « Développement des tiers-lieux », est complétée par les phrases suivantes :

« La Région réévaluera la répartition territoriale de ses aides à la création de tiers-lieux, afin qu'elles profitent à l'ensemble du territoire francilien, notamment aux territoires de petite couronne.

Elle concentrera en outre ses aides, non plus vers les projets mis en place par des entreprises telles que La Poste ou la SNCF, mais sur des projets proposés par des associations ou des collectivités ».

Exposés des motifs

Pour une aide aux tiers lieux plus juste et mieux ciblée

Les tiers lieux sont des outils utiles pour développer et soutenir l'activité économique sur nos territoires. Il convient cependant de s'interroger :

- d'une part sur la répartition territoriale des moyens alloués à ces projets,
- d'autre part sur la nature des porteurs de projets pouvant bénéficier d'aides régionales en ce domaine.

En effet, alors que des moyens conséquents ont été mobilisés ces dernières années par l'exécutif régional, sans être toujours pleinement consommés, pour les espaces collaboratifs sur les territoires ruraux, on ne peut négliger l'aide aux nombreux projets qui émergent sur les territoires de zones dense, Paris et petite couronne.

Il faut ensuite de s'interroger sur la pertinence à financer, sans critères précis, des projets portés par de grands groupes comme La Poste ou la SNCF qui, dans les logiques de privatisations actuelles, se préoccupent de moins en moins de leurs missions de service public en supprimant de nombreux points d'accueil, bureaux et guichets, au mépris total des usagers et de leurs salariés.

Céline MALAÏSÉ